



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

OBJET : ANNULLATION DE LA VENTE DE L'IMMEUBLE BÂTI DÉNOMMÉ "DARRIEU MERLOU"

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à M. DELAHAYE Guy
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa – Mme GIACHINO Lisa.



Mme PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Novembre 2024.
Délibération N° DM_20241107N086

OBJET : ANNULLATION DE LA VENTE DE L'IMMEUBLE BÂTI DÉNOMMÉ "DARRIEU MERLOU"

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} Adjoint délégué au foncier sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée que, lors du Conseil Municipal du 25 Juin 2024, l'Assemblée a validé la cession de l'immeuble dénommé "Darrieu Merlou" sis 41 rue Haute et 4 impasse du Tilleul et cadastré AK 440 à Madame CARBES Céline soit en nom propre ou par une société à constituer qu'y se substituerait à elle, et dont elle serait la représentante principale en tant que gérante.

Il précise que cet immeuble (4 appartements vacants depuis de nombreuses années) sur 3 niveaux et d'un garage nécessite de nombreux travaux de réhabilitation, de rénovation énergétique.

Il fait savoir :

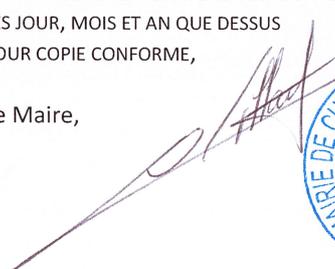
- Que Madame CARBES Céline, par courriel en date 12 Septembre dernier, nous a fait savoir qu'elle ne pouvait donner suite à ce projet pour des difficultés financières et renonçait à l'acquisition du bien,
- Qu'aucun compromis n'a été rédigé.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- **D'ANNULER** la vente à Madame CARBES Céline, soit en nom propre ou par une société à constituer qu'y se substituerait à elle, et dont elle serait la représentante principale en tant que gérante de l'immeuble bâti dénommé "Darrieu-Merlou" sis 41 rue Haute et 4 impasse du Tilleul et cadastré AK 440 et, par conséquent, d'annuler la délibération N°DM_20240625N055 du 25 Juin 2024.

Ouï CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **A L'UNANIMITE** :

- **D'ANNULER** la vente à Madame CARBES Céline, soit en nom propre ou par une société à constituer qu'y se substituerait à elle, et dont elle serait la représentante principale en tant que gérante de l'immeuble bâti dénommé "Darrieu-Merlou" sis 41 rue Haute et 4 impasse du Tilleul et cadastré AK 440 et, par conséquent, d'annuler la délibération N° DM_20240625N055 du 25 Juin 2024.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DOUZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	---